MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES
-BRENNE-

PHASES DU BILAN DE COMPÉTENCES

Le bilan de compétences se déroule en trois phases complémentaires, adaptées à votre situation, à vos besoins et à vos objectifs professionnels.

En amont : un rendez-vous d'information pour préparer votre démarche
Vous vous interrogez sur votre avenir professionnel, souhaitez évoluer, vous reconvertir ou mieux identifier vos compétences ?
La MFR de la Brenne vous propose un premier rendez-vous individuel pour échanger sur votre situation, comprendre vos attentes et vous présenter la démarche du bilan de compétences.
Cet échange vous permet de :

- Présenter les raisons qui motivent votre démarche ;
- Découvrir les objectifs, les étapes et les méthodes d'accompagnement ;
- Échanger sur vos besoins, vos attentes et vos éventuelles contraintes ;
- Obtenir des informations sur la durée, le coût et les possibilités de financement ;
- Vérifier que le bilan de compétences correspond à votre situation et à votre projet.

Ce rendez-vous vous permet de disposer des informations nécessaires pour décider librement de poursuivre ou non la démarche.
Modalités : rendez-vous individuel sur demande, selon les disponibilités de la MFR.
Durée indicative : 45 minutes à 1 heure.
Coût : gratuit et sans engagement, selon les conditions proposées par la MFR.

Après le rendez-vous d'information : la contractualisation
À l'issue du rendez-vous d'information, si vous souhaitez poursuivre la démarche, les modalités de votre accompagnement sont précisées avec la MFR de la Brenne.
Cette étape permet de formaliser votre engagement réciproque et de vous assurer que vous disposez de toutes les informations nécessaires avant de débuter le bilan de compétences.
La contractualisation précise notamment :

- Les objectifs et les modalités de réalisation du bilan ;
- La durée et le calendrier prévisionnel ;
- Le coût de la prestation et les modalités de financement ;
- Les engagements respectifs du bénéficiaire et de l'organisme ;
- Les conditions de confidentialité et de conservation des résultats.

Les documents contractuels adaptés à votre situation vous sont remis pour validation et signature avant le démarrage de la prestation.
La phase préliminaire peut ensuite débuter afin d'analyser plus précisément votre demande, de confirmer vos besoins et de définir les modalités d'accompagnement les plus adaptées.

1. La phase préliminaire : définir vos objectifs
Cette première phase permet de clarifier votre demande et de construire un accompagnement adapté à vos besoins.
Elle comprend :

- L'analyse de votre demande et de vos besoins ;
- La définition de vos objectifs ;

- La détermination des modalités de déroulement du bilan.

2. La phase d'investigation : explorer vos compétences et vos perspectives
Cette phase vous permet de mieux comprendre votre parcours, vos ressources et vos motivations afin d'envisager des perspectives professionnelles adaptées.
Elle comprend :

- L'analyse de vos expériences, de vos compétences, de vos aptitudes et de vos motivations ;
- L'identification de vos intérêts professionnels et de vos possibilités d'évolution ;
- L'exploration de pistes professionnelles et l'étude de la faisabilité d'un ou plusieurs projets.

3. La phase de conclusions : construire votre plan d'action
Cette dernière phase permet de formaliser les résultats de votre réflexion et de préparer la mise en œuvre de votre projet.
Elle comprend :

- La synthèse des résultats du bilan ;
- La définition des étapes et des actions nécessaires à la réalisation de votre projet ;
- La remise d'un document de synthèse personnel et confidentiel.

Un accompagnement qui se poursuit après le bilan
Afin de soutenir la mise en œuvre de votre projet professionnel, la MFR de la Brenne vous propose un entretien de suivi à 6 mois. Si vous le souhaitez, un point intermédiaire peut également être organisé à 3 mois pour faire le bilan de vos démarches, identifier les éventuelles difficultés et ajuster votre plan d'action.